maître d'ouvrage

Commune de Saint Germain Les Vergnes

Plan local d'urbanisme

ELABORATION

Prescrite le 19 septembre 2016

Porter à connaissance de l'État

Document graphique

Plan au 1/10000

Décembre 2016

maître d'oeuvre

Direction départementale des territoires de la Corrèze

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service des études et stratégies territoriales

Unité planification

Agence moyenne Corrèze

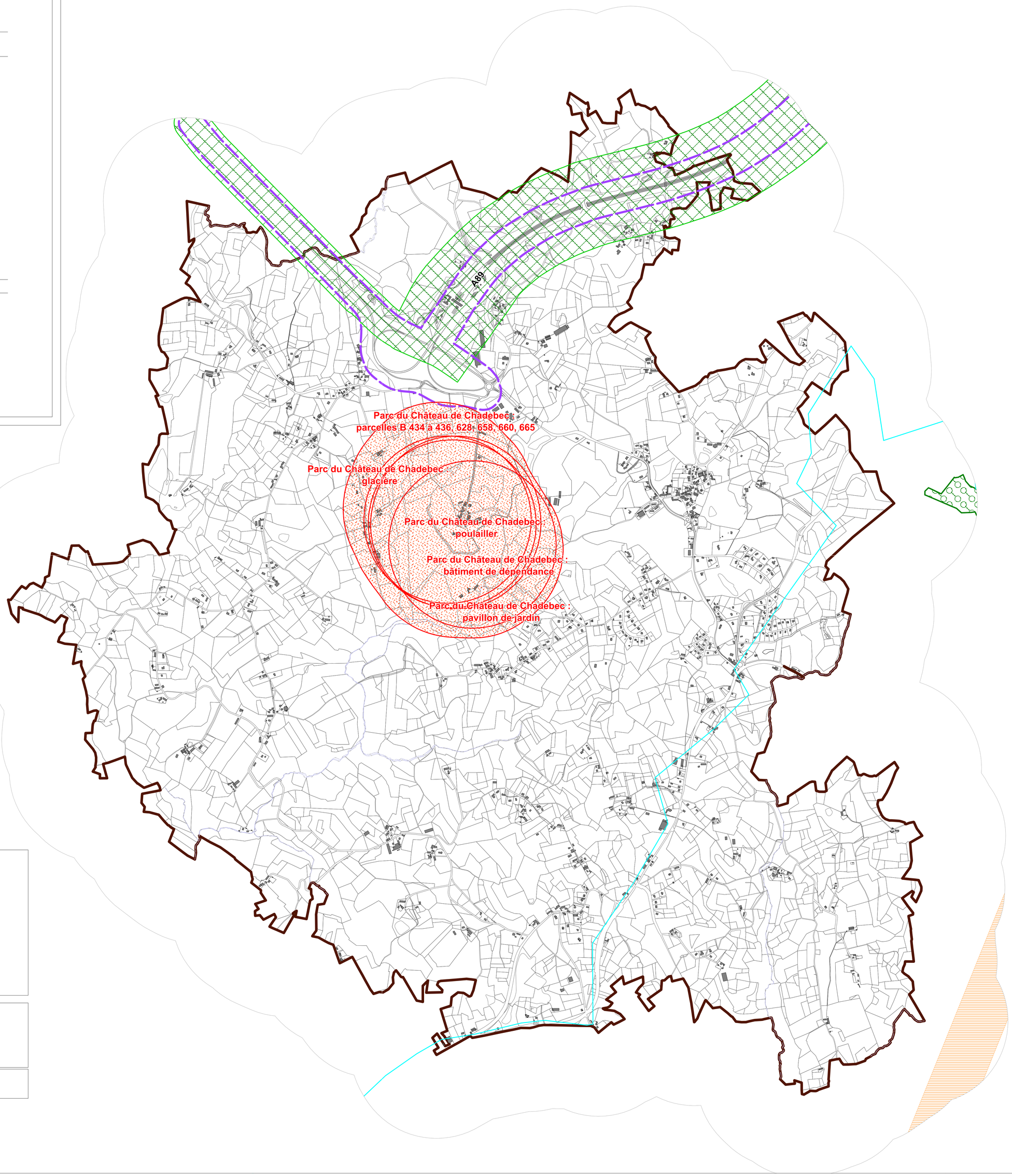

N
W E
S

250 0 250 500
Mètres

NOTA :

La liste des servitudes d'utilité publique (S.U.P.) devra être vérifiée et complétée par les autres gestionnaires .

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
Mise à jour: 24/09/2015

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètresde protection des eaux potables et minérales **Mise à jour: 18/08/2015**

Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection éloigné
Périmètre de protection rapproché
Zone sensible

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception **Mise à jour: 01/07/2013**

Zone primaire de dégagement
Zone spéciale de dégagement
Zone secondaire de dégagement Mise à jour: 01/07/2013

Limite de commune

INFORMATIONS DIVERSES

marge de recul le long des infrastructures routières pour l'application de l'article L 111-1-4 du code de l'urbanisme (applicable en dehors des espaces urbanisés de la commune)

classement sonore des infrastructures de transport terrestre (arrêté préfectoral du 17/09/1999 révisé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2015)

Protection des bois et forêts relevant du régime forestier

Réalisé: Décembre 2016
par la DDT de la Corrèze

Unité plannification
Agence moyenne Corrèze

Copyright IGN